



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
 Vanessa Hucke - Organiser des anniversaires à la ferme
 Service Diversification
 56 avenue Roger Salengro
 62051 St Laurent Blangy cedex

1^e, 15 et 22 février

Chambre d'Agriculture
 56 avenue Roger Salengro
 St Laurent Blangy (62)
 Salle Bretèche

contact :

Vanessa Hucke - 03 62 61 42 33
vanessa.hucke@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Les chefs d'entreprise au réel peuvent prétendre à un crédit d'impôt qui s'élève à 161,28€ pour 7h de formation. Ce crédit d'impôt est plafonné à 40 heures. **Vous pouvez donc obtenir en crédit d'impôt le double du montant de la formation ! N'hésitez plus !**

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 8 janvier 2024.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr



PROAGRI
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

Organiser des anniversaires à la ferme

Jeudis 1^e, 15 & 22 février 2024

9h30 - 17h30

www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr





■ Objectifs

- ✘ Connaître les obligations réglementaires, administratives liées à l'activité.
- ✘ Connaître l'activité « Bienvenue à la Ferme-Anniversaires à la Ferme ».
- ✘ Acquérir des idées et techniques de création de jeux d'étapes et d'attente.
- ✘ Maîtriser les techniques de création et d'animation de grands jeux (chasse au trésor, jeu de l'oie...) et les adapter à son exploitation agricole selon ses productions animales et végétales.



■ Programme

- Les aspects réglementaires, administratifs, économiques liés à l'activité.
- Le cahier des charges, les documents de réservation utilisés, les moyens et les outils de communication du réseau.
- Des idées de décoration pour le lieu d'accueil.
- Des idées et des techniques d'activités-jeux de courte durée.
- La réalisation d'un plan de la ferme adapté à l'âge des enfants reçus
- Mise en situation d'un jeu de piste.
- Les techniques de grands jeux : jeux de piste, chasse au trésor, Rallye photo, jeu de l'oie, agent secret....
- Chacun réfléchit et conçoit la trame d'un grand jeu adapté à sa ferme : Choix du jeu, les différentes étapes, les activités ludiques et pédagogiques.
- Création d'un jeu en bois de A à Z : Définir l'objectif pédagogique du jeu, sa durée, son déroulement.
- Adaptation du jeu de société « la ronde du fermier » à taille réelle

+ Conception de 3 jeux par chaque stagiaire :

- jeu en bois à double usage (jeux d'étapes/d'attente)
- jeu «la ronde du fermier» à taille réelle (grand jeu)

■ Public

- ✘ Agriculteur(trice) des Hauts de France souhaitant proposer des anniversaires à la ferme

■ Tarif*

- ✘ **216€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur).
- ✘ **735€ pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole) Vous êtes salarié agricole ? Une part des frais d'inscription peut être pris en charge par OCAPIAT. Dans ce cas, vous devez les contacter AVANT inscription et AVANT le début de la formation (03.28.52.91.20)

■ Intervenantes

- ✘ Valérie LOUCHEZ, conseillère Diversification
- ✘ Delphine DEMASSIEUX, intervenante indépendante

Réponse impérative avant le 8 janvier

ORGANISER DES ANNIVERSAIRES A LA FERME

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation :

Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA

Salarié agricole

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

216€ pour les cotisants VIVEA

735€ pour les non cotisants VIVEA

signature

Pour rappel, votre VIVEA est plafonné, pensez à vérifier votre solde sur votre compte en ligne !

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).